



SNC • LAVALIN

Rapport de gestion

Comparaison du deuxième trimestre et du premier semestre de 2023
au deuxième trimestre et au premier semestre de 2022

Le 2 août 2023

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rapport de gestion

Le 2 août 2023

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe SNC-Lavalin inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents, avec le rapport de gestion annuel daté du 2 mars 2023 (le « rapport de gestion annuel de 2022 ») et avec les états financiers consolidés annuels audités de 2022 de la Société (les « états financiers annuels de 2022 ») et leurs notes afférentes, ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs.** Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « SNC-Lavalin », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site Internet au www.snclavalin.com et sur SEDAR+ au www.sedarplus.com. SEDAR+ est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou fait partie de ce dernier.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »)**. **Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation « sans objet » (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.**

Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires et informations non financières, permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS.

MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)
- Produits sectoriels nets

Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin
- Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

Autre

- Produits internes
- Croissance (contraction) interne des produits

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et des informations non financières est fournie à la section 9 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour obtenir les renvois aux sections du rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfiques, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 2 août 2023. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2022 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) épidémies, pandémies, y compris la COVID-19, et autres crises sanitaires mondiales; b) réalisation de la « stratégie de virage vers la croissance » de la Société, annoncée en septembre 2021; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; e) octroi des contrats et calendrier; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements; j) dépendance envers des tiers; k) perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement; l) coentreprises et partenariats; m) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; n) compétence du personnel; o) concurrence; p) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux; q) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; r) lacunes dans la protection d'assurance; s) santé et sécurité; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; v) cession ou vente d'actifs importants; w) propriété intellectuelle; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; aa) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); bb) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; cc) dividendes; dd) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; ee) besoins en fonds de roulement; ff) recouvrement auprès des clients; gg) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; hh) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements

relatifs aux litiges; ii) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; jj) réputation de la Société; kk) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; ll) lois et règlements en matière d'environnement; mm) conjoncture économique mondiale; nn) inflation; oo) fluctuations dans les prix des marchandises et pp) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2022, et, selon le cas, l'information mise à jour dans le présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de lire les paragraphes qui précèdent et les facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 2 août 2023, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

Table des matières

1	Notre entreprise	7
2	Comment nous analysons et présentons nos résultats	8
3	Sommaire – Deuxième trimestre et premier semestre de 2023	11
4	Analyse de la performance financière	13
5	Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)	27
6	Liquidités et ressources financières	30
7	Transactions entre parties liées	38
8	Méthodes comptables et modifications	38
9	Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières	39
10	Risques et incertitudes	51
11	Contrôles et procédures	51
12	Informations trimestrielles	52
13	Événements postérieurs à la date de clôture	53

1 Notre entreprise

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour concevoir, livrer et exploiter des projets hautement complexes. SNC-Lavalin déploie ses capacités mondiales localement auprès de ses clients afin de fournir des services de bout en bout uniques sur l'ensemble du cycle de vie d'un actif, notamment les services-conseils et les services environnementaux, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et gestion de la construction, l'exploitation et l'entretien, la mise hors service et les investissements.

Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités de services professionnels et gestion de projet sont désignées collectivement comme « SP&GP », afin d'être distinguées des activités de « Capital ». SP&GP regroupe cinq des secteurs de la Société; à savoir Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E, Linxon et Projets CMPF, alors que Capital constitue un secteur à présenter distinct de SP&GP.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».



Comment nous analysons et présentons nos résultats

COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en six secteurs à présenter, soit i) Services d'ingénierie, ii) Énergie nucléaire, iii) E&E, iv) Linxon, v) Projets CMPF et vi) Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de SP&GP, ce qui comprend cinq de ses six secteurs, soit Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E, Linxon et Projets CMPF, et ii) le secteur Capital.

SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits provenant principalement des activités dans les domaines des services-conseils et des services environnementaux, des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et gestion de la construction, de l'E&E, de la mise hors service et des investissements de maintien. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF »), pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services d'IAC récurrents qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Le secteur **Services d'ingénierie** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet principalement pour les transports, les bâtiments et les lieux, la défense, l'eau, les installations industrielles et les mines, ainsi que pour l'énergie et l'énergie renouvelable. Une partie importante des produits du secteur Services d'ingénierie provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits du secteur Services d'ingénierie proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **E&E** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actif pour des ponts, des systèmes de transport en commun, des autoroutes, des immeubles et des usines industrielles, y compris des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau et des usines de dessalement, ainsi que des services postaux et des navires. Tous les produits du secteur E&E proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** offre des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion et de construction pour l'exécution de grands postes électriques à courant alternatif complexes, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les quatre secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité **SNCL Services**.

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction CMPF restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada et un projet minier et métallurgique au Moyen-Orient. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction CMPF.

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés, qui sont tous définis à la section 5. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP					
	Branche d'activité SNCL Services				Secteur Projets CMPF
	Secteur Services d'ingénierie	Secteur Énergie nucléaire	Secteur E&E	Secteur Linxon	
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	s.o.
Contrats de construction CMPF	s.o.	s.o. ⁽¹⁾	s.o.	s.o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	✓	s.o.	s.o.	✓	s.o.

⁽¹⁾ Le secteur Énergie nucléaire comprend un contrat de construction CMPF du passé.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (premier semestre de 2023 : 85 %; premier semestre de 2022 : 79 %), de contrats d'IAC normalisés (premier semestre de 2023 : 7 %; premier semestre de 2022 : 8 %) et de contrats de construction CMPF (premier semestre de 2023 : 8 %; premier semestre de 2022 : 13 %).

CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les normes IFRS.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est nettement plus élevée que leur valeur comptable nette de 670,8 millions \$ au 30 juin 2023. La participation restante de la Société de 6,76 % dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») représente la portion la plus importante de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

La valeur comptable nette des investissements de Capital au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 est représentée de la façon suivante :

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Autoroute 407 ETR ⁽¹⁾	— \$	— \$
Autres	670,8	591,8
Total	670,8 \$	591,8 \$

⁽¹⁾ La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.



Sommaire – Deuxième trimestre et premier semestre de 2023

3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
États du résultat net				
Produits	2 131,5 \$	1 871,5 \$	4 154,6 \$	3 759,6 \$
Résultat avant intérêts et impôts (« RAILI »)	114,6	27,1	202,1	78,6
RAIIA ⁽¹⁾	177,1	91,0	323,2	206,5
Résultat net provenant des activités poursuivies	63,7	3,5	92,1	25,4
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)	0,36	0,01	0,53	0,15
Produits provenant des activités poursuivies de SP&GP	2 102,2	1 857,6	4 108,9	3 729,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP	49,8	(0,4)	75,8	16,1
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP ⁽¹⁾	71,9	53,8	127,3	93,2
Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en \$)	0,28	—	0,43	0,09
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) ⁽¹⁾	0,41	0,31	0,73	0,53
Situation financière et flux de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2022 au 31 décembre)			552,5 \$	570,3 \$
Dette avec recours limité (2022 au 31 décembre)			400,0	400,0
Dette avec recours (2022 au 31 décembre)			1 828,2	1 470,6
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté ⁽¹⁾ (2022 au 31 décembre)			3,1	2,9
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation			(213,2)	(262,7)
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾			(281,5)	(324,9)
Indicateur additionnel				
Carnet de commandes (aux 30 juin)			12 807,0 \$	12 166,1 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants pour le deuxième trimestre de 2023 :

- Les produits pour le deuxième trimestre de 2023 ont augmenté pour s'établir à 2 131,5 millions \$ par rapport à 1 871,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, reflétant une hausse des produits provenant des secteurs Services d'ingénierie, Énergie nucléaire et Capital, partiellement contrebalancée par une baisse des produits provenant des secteurs Projets CMPF, Linxon et E&E.
- Le résultat net provenant des activités poursuivies a totalisé 63,7 millions \$ au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 3,5 millions \$ au deuxième trimestre de 2022. Cette variation s'explique principalement par les raisons suivantes :
 - l'augmentation de l'apport du secteur Services d'ingénierie et du secteur Capital et la baisse de la perte du secteur Projets CMPF au deuxième trimestre de 2023;
 - une diminution des coûts de restructuration et de transformation;

- une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) au deuxième trimestre de 2022 (se reporter à la section 4.1.3.5), alors qu'il n'y avait pas ce type de charge au deuxième trimestre de 2023;
- une augmentation des charges financières nettes au deuxième trimestre de 2023;
- une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat pour le deuxième trimestre de 2023.
- Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissait à 552,5 millions \$ au 30 juin 2023 par rapport à 570,3 millions \$ au 31 décembre 2022, une diminution attribuable principalement aux flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation et aux activités d'investissement, contrebalancée en partie par des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.
- Un carnet de commandes de 12,8 milliards \$ au 30 juin 2023, un niveau comparable à celui du 31 décembre 2022 et en hausse comparativement au carnet de commandes de 12,2 milliards \$ au 30 juin 2022.

3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs pour prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022 du 13 mai 2025 au 31 mai 2026. À la suite de cet accord, le montant nominal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 1 350,0 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 1 315,1 millions \$ par la suite et jusqu'au 31 mai 2026, le montant nominal de la tranche B de la facilité de crédit renouvelable est de 450,0 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 438,4 millions \$ par la suite et jusqu'au 31 mai 2026, et le montant nominal de l'emprunt à terme demeure à 500,0 millions \$ jusqu'au 31 mai 2026.

MODIFICATIONS AU PRÊT DE LA CDPQ

En juillet 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ Revenu fixe I inc. (« CDPQ RF ») afin principalement de prolonger l'échéance de son prêt de la CDPQ de juillet 2024 à juillet 2026. Le montant nominal du prêt de la CDPQ demeure à 400,0 millions \$ jusqu'en juillet 2026.

ENTENTE SUR LA VENTE DES ACTIVITÉS SCANDINAVES DU SECTEUR SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA SOCIÉTÉ

Le 7 juillet 2023, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente exécutoire en vue de vendre ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France. Le prix de la transaction, à payer en trésorerie, sera déterminé en fonction d'une valeur de l'entreprise d'environ 80 millions de livres sterling (environ 136,3 millions \$ CA), avec d'autres ajustements à rapprocher et à payer à la clôture de la transaction.

Cette transaction, soumise aux approbations réglementaires et aux modalités de clôture habituelles, devrait être conclue à l'automne 2023.



Analyse de la performance financière

4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les données financières présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Indicateurs financiers additionnels provenant des activités poursuivies » du tableau, qui contient certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS.

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2022	2022
Produits	2 131,5 \$	1 871,5 \$	4 154,6 \$	3 759,6 \$
RAII sectoriel ajusté – Total	178,2 \$	120,2 \$	337,1 \$	228,7 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	36,0 \$	31,7 \$	72,3 \$	64,1 \$
Coûts de restructuration et de transformation	6,7	13,4	21,2	20,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20,9	20,6	41,5	42,9
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	—	—	(4,3)
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	27,4	—	27,4
RAII	114,6 \$	27,1 \$	202,1 \$	78,6 \$
Charges financières nettes	43,0 \$	20,2 \$	90,4 \$	45,8 \$
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies	71,6 \$	7,0 \$	111,7 \$	32,8 \$
Charge d'impôts sur le résultat	8,0 \$	3,5 \$	19,5 \$	7,4 \$
Résultat net provenant des activités poursuivies	63,7 \$	3,5 \$	92,1 \$	25,4 \$
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	—
Résultat net	63,7 \$	3,5 \$	92,1 \$	25,4 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin	63,8 \$	1,6 \$	92,2 \$	26,3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)	1,9	(0,1)	(1,0)
Résultat net	63,7 \$	3,5 \$	92,1 \$	25,4 \$
Résultat par action (en \$) :				
De base	0,36 \$	0,01 \$	0,53 \$	0,15 \$
Dilué	0,36 \$	0,01 \$	0,53 \$	0,15 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :				
Provenant de SP&GP	49,8 \$	(0,4) \$	75,8 \$	16,1 \$
Provenant de Capital	14,0	2,0	16,4	10,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies	63,8 \$	1,6 \$	92,2 \$	26,3 \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$) :				
De base	0,36 \$	0,01 \$	0,53 \$	0,15 \$
Dilué :				
Provenant de SP&GP	0,28 \$	— \$	0,43 \$	0,09 \$
Provenant de Capital	0,08	0,01	0,09	0,06
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies	0,36 \$	0,01 \$	0,53 \$	0,15 \$
Indicateurs financiers additionnels provenant des activités poursuivies :				
RAIIA ajusté provenant de SP&GP ⁽¹⁾	167,2 \$	127,9 \$	323,1 \$	240,5 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) ⁽¹⁾	0,41 \$	0,31 \$	0,73 \$	0,53 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

4.1.1 ANALYSE DES PRODUITS

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Services d'ingénierie	1 466,1 \$	1 128,7 \$	2 810,3 \$	2 266,9 \$
Énergie nucléaire	251,2	221,0	495,5	453,1
E&E	99,0	104,8	224,8	241,3
Linxon	142,2	153,7	263,8	304,2
SNCL Services – Total	1 958,5 \$	1 608,2 \$	3 794,4 \$	3 265,5 \$
Projets CMPF	143,7 \$	249,4 \$	314,5 \$	463,8 \$
SP&GP – Total	2 102,2 \$	1 857,6 \$	4 108,9 \$	3 729,3 \$
Capital	29,4 \$	13,9 \$	45,7 \$	30,3 \$
Total	2 131,5 \$	1 871,5 \$	4 154,6 \$	3 759,6 \$

Au deuxième trimestre de 2023, les produits ont augmenté par rapport au deuxième trimestre de 2022 en raison d'une hausse des produits provenant des secteurs Services d'ingénierie, Énergie nucléaire et Capital, partiellement contrebalancée par une baisse des produits provenant des secteurs Projets CMPF, Linxon et E&E.

Pour le premier semestre de 2023, les produits ont augmenté par rapport au premier semestre de 2022, une hausse attribuable aux mêmes raisons que celles susmentionnées pour les produits du deuxième trimestre.

Des explications supplémentaires sur les produits sont fournies pour chaque secteur à la section 4.1.4.

De plus, des informations sur les produits par secteur géographique et par type de contrats sont fournies à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022.

4.1.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAI A CONSOLIDÉS

4.1.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :				
Provenant de SP&GP	49,8 \$	(0,4) \$	75,8 \$	16,1 \$
Provenant de Capital	14,0	2,0	16,4	10,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies	63,8 \$	1,6 \$	92,2 \$	26,3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)	1,9	(0,1)	(1,0)
Résultat net provenant des activités poursuivies	63,7 \$	3,5 \$	92,1 \$	25,4 \$

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DE SP&GP

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP s'est établi à 49,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à une perte nette de 0,4 million \$ pour le deuxième trimestre de 2022. La variation s'explique principalement par une augmentation de l'apport du secteur Services d'ingénierie, une baisse de la perte du secteur Projets CMPF et une diminution des coûts de restructuration et de transformation au deuxième trimestre de 2023, combinées à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au deuxième trimestre de 2022, alors qu'il n'y avait pas ce type de charge au deuxième trimestre de 2023, facteurs partiellement contrebalancés principalement par une augmentation des charges financières nettes et de la charge d'impôts sur le résultat pour le deuxième trimestre de 2023.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP s'est établi à 75,8 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 16,1 millions \$ pour le premier semestre de 2022. La hausse s'explique principalement par une augmentation de l'apport du secteur Services d'ingénierie et une baisse de la perte du secteur Projets CMPF au premier semestre de 2023 ainsi qu'à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au premier semestre de 2022, alors qu'il n'y avait pas ce type de charge au premier semestre de 2023, facteurs partiellement contrebalancés principalement par une augmentation des charges financières nettes et de la charge d'impôts sur le résultat pour le premier semestre de 2023.

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DE CAPITAL

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital s'est chiffré à 14,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 2,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022. L'augmentation était principalement attribuable à un dividende de 10,1 millions \$ reçu de l'Autoroute 407 ETR et à une hausse de l'apport de certains autres investissements pour le deuxième trimestre de 2023.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital s'est chiffré à 16,4 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 10,2 millions \$ pour le premier semestre de 2022. L'augmentation était principalement attribuable aux raisons susmentionnées pour le second trimestre, en partie contrebalancées par un gain après impôts de 4,4 millions \$ sur cession d'InPower BC G.P. au premier semestre de 2022.

4.1.2.2 ANALYSE DU RAIL, DU RAIIA ET DU RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAIIA et le rapprochement avec le résultat net provenant des activités poursuivies sont présentés à la section 9.

Pour le deuxième trimestre de 2023, le RAIL s'est établi à 114,6 millions \$, comparativement à 27,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022. L'augmentation du RAIL s'explique principalement par une augmentation de l'apport des secteurs Services d'ingénierie et Capital, une baisse de la perte du secteur Projets CMPF et une diminution des coûts de restructuration et de transformation pour le deuxième trimestre de 2023, combinées à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au deuxième trimestre de 2022, alors qu'il n'y avait pas ce type de charge au deuxième trimestre de 2023.

Pour le premier semestre de 2023, le RAIL s'est établi à 202,1 millions \$, comparativement à 78,6 millions \$ pour le premier semestre de 2022. L'augmentation du RAIL s'explique principalement par une augmentation de l'apport des secteurs Services d'ingénierie et Capital et une baisse de la perte du secteur Projets CMPF au premier semestre de 2023 combinées à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au premier semestre de 2022, alors qu'il n'y avait pas ce type de charge au premier semestre de 2023.

Le RAIIA s'est établi à 177,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 91,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, l'augmentation étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAIL pour la même période. **Le RAIIA ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, **s'est chiffré à 183,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023**, comparativement à 131,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022. En excluant les résultats du secteur Capital, **le RAIIA ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, **s'est chiffré à 167,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023**, comparativement à 127,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022.

Le RAIIA s'est établi à 323,2 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 206,5 millions \$ pour le premier semestre de 2022, l'augmentation étant principalement attribuable aux facteurs décrits précédemment à l'égard du RAIL pour la même période. **Le RAIIA ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, **s'est chiffré à 344,4 millions \$ pour le premier semestre de 2023**, comparativement à 249,8 millions \$ pour le premier semestre de 2022. En excluant les résultats du secteur

Capital, le **RAIIA ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, **s'est chiffré à 323,1 millions \$ pour le premier semestre de 2023**, comparativement à 240,5 millions \$ pour le premier semestre de 2022.

4.1.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

4.1.3.1 FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	29,2 \$	7,0 \$	36,2 \$	21,3 \$	7,0 \$	28,4 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(0,2)	—	(0,2)	3,3	—	3,3
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	29,0 \$	7,0 \$	36,0 \$	24,6 \$	7,0 \$	31,7 \$

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	62,5 \$	14,1 \$	76,6 \$	46,4 \$	14,1 \$	60,5 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(4,3)	—	(4,3)	3,6	—	3,6
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	58,2 \$	14,1 \$	72,3 \$	50,0 \$	14,1 \$	64,1 \$

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont totalisé 36,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 28,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont totalisé 76,6 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 60,5 millions \$ pour le premier semestre de 2022. L'augmentation au cours du deuxième trimestre et du premier semestre de 2023 était principalement attribuable à une révision des estimations pour les incitatifs à long terme du personnel.

Le gain découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établi à 0,2 million \$ pour le deuxième trimestre de 2023 (deuxième trimestre de 2022 : une perte de 3,3 millions \$) et 4,3 millions \$ pour le premier semestre de 2023 (premier semestre de 2022 : une perte de 3,6 millions \$).

4.1.3.2 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Coûts de restructuration	2,8 \$	3,8 \$	10,5 \$	4,2 \$
Coûts de transformation	3,9	9,6	10,7	15,9
Coûts de restructuration et de transformation	6,7 \$	13,4 \$	21,2 \$	20,1 \$

La Société a engagé des coûts de restructuration et de transformation de 6,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023 (deuxième trimestre de 2022 : 13,4 millions \$), une diminution principalement attribuable à une baisse des coûts de transformation. Les coûts de restructuration pour le deuxième trimestre de 2023 étaient surtout liés au secteur Services d'ingénierie et étaient principalement pour des indemnités de départ. Les coûts de restructuration et de transformation pour le premier semestre de 2023 étaient à un niveau comparable aux coûts de restructuration et de transformation du premier semestre de 2022.

4.1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20,9 \$	20,6 \$	41,5 \$	42,9 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 20,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023 (deuxième trimestre de 2022 : 20,6 millions \$) et à 41,5 millions \$ pour le premier semestre de 2023 (premier semestre de 2022 : 42,9 millions \$) et était principalement attribuable à la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à Atkins, qui a été acquise en 2017.

4.1.3.4 GAIN SUR CESSION D'UN INVESTISSEMENT DE CAPITAL

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Gain sur cession d'un investissement de Capital	— \$	— \$	— \$	4,3 \$

Le gain sur cession d'un investissement de Capital de 4,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022 est lié à la cession d'InPower BC G.P. (se reporter à la note 5A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022).

4.1.3.5 CHARGE LIÉE À L'ACCORD DE RÉPARATION (DPCP)

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	— \$	27,4 \$	— \$	27,4 \$

La charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) de 27,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 et pour le premier semestre de 2022 représente la valeur actualisée nette des versements payables sur trois ans convenus dans le cadre de l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022).

4.1.3.6 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(3,8) \$	(0,1) \$	(3,9) \$	(1,7) \$	— \$	(1,7) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	28,8	—	28,8	12,4	—	12,4
Avec recours limité	8,0	—	8,0	3,9	—	3,9
Sans recours	0,4	2,6	3,0	0,7	0,9	1,7
Pertes nettes (gains nets) de change	(4,2)	0,2	(4,0)	(6,4)	—	(6,4)
Intérêts sur les obligations locatives	5,2	—	5,2	4,6	—	4,6
Autres	5,8	—	5,8	5,7	(0,1)	5,6
Charges financières nettes	40,3 \$	2,7 \$	43,0 \$	19,3 \$	0,8 \$	20,2 \$

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Produits financiers	(7,2) \$	(0,2) \$	(7,4) \$	(3,1) \$	— \$	(3,1) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	52,0	—	52,0	21,9	—	21,9
Avec recours limité	15,8	—	15,8	7,8	—	7,8
Sans recours	2,0	4,3	6,3	1,6	1,9	3,5
Pertes nettes (gains nets) de change	—	0,2	0,1	(4,2)	—	(4,2)
Intérêts sur les obligations locatives	11,3	—	11,3	9,0	—	9,1
Autres	12,3	—	12,3	11,0	(0,1)	10,8
Charges financières nettes	86,1 \$	4,3 \$	90,4 \$	44,0 \$	1,8 \$	45,8 \$

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 40,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 19,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, une augmentation principalement attribuable à la hausse des charges d'intérêt sur la dette pour le deuxième trimestre de 2023, en raison surtout de la hausse de la dette et des taux d'intérêt sur la dette à taux variable, partiellement contrebalancée par l'augmentation des produits financiers pour le deuxième trimestre de 2023 comparativement au deuxième trimestre de 2022.

Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 86,1 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 44,0 millions \$ pour le premier semestre de 2022, une augmentation principalement attribuable aux mêmes raisons susmentionnées.

Les charges financières nettes provenant de Capital ont augmenté à 2,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 0,8 million \$ pour le deuxième trimestre de 2022, alors qu'elles ont **augmenté à 4,3 millions \$ pour le premier semestre de 2023**, comparativement à 1,8 million \$ pour le premier semestre de 2022, une augmentation principalement attribuable à une hausse de la charge d'intérêt sur la dette sans recours pour ces deux périodes.

4.1.3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat provenant des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	57,6 \$	14,0 \$	71,6 \$	3,9 \$	3,1 \$	7,0 \$
Charge d'impôts sur le résultat	8,0 \$	— \$	8,0 \$	2,4 \$	1,1 \$	3,5 \$
Taux d'imposition effectif (%)	13,9 %	(0,2) %	11,1 %	61,4 %	35,1 %	49,9 %

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat provenant des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	94,8 \$	16,9 \$	111,7 \$	21,1 \$	11,7 \$	32,8 \$
Charge d'impôts sur le résultat	19,1 \$	0,5 \$	19,5 \$	5,9 \$	1,6 \$	7,4 \$
Taux d'imposition effectif (%)	20,1 %	2,9 %	17,5 %	27,9 %	13,2 %	22,7 %

Pour le deuxième trimestre de 2023, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 8,0 millions \$, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 3,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022.

Pour le deuxième trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat et en raison du résultat net non visé par l'impôt, partiellement contrebalancés par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents.

Pour le deuxième trimestre de 2022, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la charge non déductible liée à l'Accord de Réparation (DPCP) et d'autres éléments permanents, partiellement contrebalancés par une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats et la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada pour le deuxième trimestre de 2023, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR.

Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada pour le deuxième trimestre de 2022, principalement en raison de pertes nettes non visées par l'impôt.

Pour le premier semestre de 2023, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 19,5 millions \$, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 7,4 millions \$ pour le premier semestre de 2022.

Pour le premier semestre de 2023, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la répartition géographique du résultat et en raison du résultat net non visé par l'impôt, partiellement contrebalancés par des charges non déductibles et d'autres éléments permanents.

Pour le premier semestre de 2022, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de la charge non déductible liée à l'Accord de Réparation (DPCP) et d'autres éléments permanents, partiellement contrebalancés par la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, du résultat net non visé par l'impôt et d'une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats.

Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,3 % prévu par la loi au Canada pour le premier semestre de 2023, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, incluant le dividende de l'Autoroute 407 ETR.

Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada pour le premier semestre de 2022, principalement en raison de la portion non imposable du gain sur la cession d'InPower BC G.P.

4.1.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

4.1.4.1 SERVICES D'INGÉNIERIE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant du secteur Services d'ingénierie	1 466,1 \$	1 128,7 \$	2 810,3 \$	2 266,9 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie	124,4 \$	95,4 \$	237,9 \$	180,6 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Services d'ingénierie (%)	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,0 %
Informations supplémentaires				
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie ⁽¹⁾	155,3 \$	125,7 \$	297,0 \$	240,6 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Services d'ingénierie (%) ⁽¹⁾	13,7 %	15,0 %	13,8 %	14,0 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	5 091,6 \$	4 158,4 \$	5 091,6 \$	4 158,4 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	117 %	127 %	115 %	117 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Services d'ingénierie se sont chiffrés à 1 466,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 1 128,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, soit une augmentation de 29,9 %. Cette hausse était principalement due à une forte croissance du volume d'activité d'un exercice à l'autre aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Moyen-Orient, combinée à une augmentation du volume d'activité de Mines et métallurgie. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Services d'ingénierie a été de 25,1 % comparativement à la période correspondante de 2022.

Les produits provenant du secteur Services d'ingénierie se sont chiffrés à 2 810,3 \$ millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 2 266,9 millions \$ pour le premier semestre de 2022, soit une augmentation de 24,0 %, principalement attribuable aux mêmes raisons susmentionnées. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Services d'ingénierie a été de 21,3 % comparativement à la période correspondante de 2022. Le carnet de commandes a augmenté pour atteindre un niveau record de 5 091,6 millions \$ au 30 juin 2023, comparativement à 4 158,4 millions \$ au 30 juin 2022.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie a augmenté à 124,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 155,3 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 95,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 125,7 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022, alors qu'il a **augmenté à 237,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 297,0 millions \$) pour le premier semestre de 2023**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 180,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 240,6 millions \$) pour le premier semestre de 2022. L'augmentation tant pour le deuxième trimestre que pour le premier semestre de 2023 était principalement attribuable à la hausse des produits.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Services d'ingénierie a été de 13,7 % pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 15,0 % pour le deuxième trimestre de 2022. **Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Services d'ingénierie a été de 13,8 % pour le premier semestre de 2023**, comparativement à 14,0 % pour le premier semestre de 2022. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAII sectoriel ajusté et le RAIIA sectoriel ajusté sont présentés avant les coûts de restructuration qui sont présentés à la section 4.1.3.2.

AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

AUX (EN NOMBRE DE JOURS)	30 JUIN 2023	30 JUIN 2022
Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie ⁽¹⁾	61 jours	60 jours

⁽¹⁾ Le délai moyen de recouvrement des créances clients est une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure.

Au 30 juin 2023, le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie se chiffrait à 61 jours, comparativement à 60 jours au 30 juin 2022.

4.1.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant du secteur Énergie nucléaire	251,2 \$	221,0 \$	495,5 \$	453,1 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire	33,0 \$	32,5 \$	65,6 \$	66,8 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%)	13,1 %	14,7 %	13,2 %	14,7 %
Informations supplémentaires				
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire ⁽¹⁾	36,4 \$	36,0 \$	72,4 \$	73,9 \$
Carnet de commandes (aux 30 juin)	1 116,6 \$	808,3 \$	1 116,6 \$	808,3 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	153 %	103 %	137 %	94 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 251,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 221,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, soit une augmentation de 13,7 %. Ce résultat était principalement attribuable à une hausse du volume en Europe, aux États-Unis et en Asie, qui a été partiellement contrebalancée par une baisse du volume au Canada résultant principalement d'une baisse du niveau d'activité sur certains projets d'envergure. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 10,9 % comparativement à la période correspondante de 2022.

Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 495,5 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 453,1 millions \$ pour le premier semestre de 2022, soit une augmentation de 9,4 %. Ce résultat était principalement attribuable aux mêmes raisons susmentionnées. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Énergie nucléaire a été de 7,7 % comparativement à la période correspondante de 2022. Le carnet de commandes du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 1 116,6 millions \$ au 30 juin 2023 comparativement à 808,3 millions \$ au 30 juin 2022, notamment en raison d'ajout de projets de prolongement du cycle de vie.

Le RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire s'est chiffré à 33,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 36,4 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 32,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 36,0 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022, alors qu'un apport moindre au Canada, essentiellement en raison de la baisse du volume d'activité, a été contrebalancé surtout par un apport plus élevé au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire s'est chiffré à 65,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 72,4 millions \$) pour le premier semestre de 2023, comparativement à 66,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 73,9 millions \$) pour le premier semestre de 2022, résultant principalement des mêmes variations susmentionnées.

4.1.4.3 E&E

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant du secteur E&E	99,0 \$	104,8 \$	224,8 \$	241,3 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur E&E	7,9 \$	11,4 \$	17,3 \$	23,1 \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur E&E (%)	8,0 %	10,9 %	7,7 %	9,6 %
Informations supplémentaires				
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur E&E ⁽¹⁾	8,6 \$	13,7 \$	18,7 \$	26,0 \$
Carnet de commandes (aux 30 juin)	5 192,1 \$	5 516,3 \$	5 192,1 \$	5 516,3 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	29 %	22 %	28 %	22 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur E&E se sont chiffrés à 99,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 104,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, soit une diminution de 5,6 %. Cela s'explique principalement par l'achèvement d'un contrat d'envergure au premier trimestre de 2023, partiellement contrebalancé par un niveau plus élevé de services supplémentaires sur des contrats existants. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur E&E a été de 6,8 % comparativement à la période correspondante de 2022.

Les produits provenant du secteur E&E se sont chiffrés à 224,8 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 241,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022, soit une diminution de 6,8 %. Cela s'explique principalement par l'achèvement d'un contrat d'envergure au premier trimestre de 2023. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur E&E a été de 8,2 % comparativement à la période correspondante de 2022.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur E&E s'est établi à 7,9 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 8,6 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 11,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 13,7 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022, une diminution principalement attribuable à la baisse des produits et à la répartition des contrats en terme de profitabilité.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur E&E s'est établi à 17,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 18,7 millions \$) pour le premier semestre de 2023, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 23,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 26,0 millions \$) pour le premier semestre de 2022, une diminution principalement attribuable aux raisons susmentionnées ainsi qu'à une hausse des dépenses liées aux appels d'offres.

4.1.4.4 LINXON

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant du secteur Linxon	142,2 \$	153,7 \$	263,8 \$	304,2 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon	1,8 \$	6,5 \$	2,6 \$	2,0 \$
Ratio du RAIII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Linxon (%)	1,3 %	4,2 %	1,0 %	0,7 %
Informations supplémentaires				
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon ⁽¹⁾	2,7 \$	7,3 \$	4,4 \$	4,2 \$
Ratio du RAIIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Linxon (%) ⁽¹⁾	2,5 %	5,9 %	2,1 %	1,7 %
Carnet de commandes (aux 30 juin)	957,5 \$	823,3 \$	957,5 \$	823,3 \$
Ratio des octrois sur les produits (%) ⁽¹⁾	74 %	37 %	129 %	50 %

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 142,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 153,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, soit une baisse de 7,5 % essentiellement attribuable à une baisse du volume d'activité principalement pour des projets quasi-achevés aux États-Unis, en Asie-Pacifique et en Europe, partiellement contrebalancée par une hausse du volume d'activité au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Linxon a été de 10,4 % comparativement à la période correspondante de 2022.

Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 263,8 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 304,2 millions \$ pour le premier semestre de 2022, soit une baisse de 13,3 % essentiellement attribuable aux mêmes raisons susmentionnées. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Linxon a été de 14,9 % comparativement à la période correspondante de 2022. Le carnet de commandes de Linxon a augmenté à 957,5 millions \$ au 30 juin 2023, comparativement à 823,3 millions \$ au 30 juin 2022, principalement en raison de nouveaux projets au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique.

Le RAIII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon a diminué pour s'établir à un montant de 1,8 million \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 2,7 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à un RAIII sectoriel ajusté de 6,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 7,3 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022. Le RAIII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2023 a subi l'incidence négative de la diminution des produits, combinée à un apport moindre de certains projets quasi-achevés.

Le RAIII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon a augmenté pour s'établir à un montant de 2,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 4,4 millions \$) pour le premier semestre de 2023, comparativement à un RAIII sectoriel ajusté de 2,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 4,2 millions \$) pour le premier semestre de 2022. Le RAIII sectoriel ajusté pour le premier trimestre de 2023 a subi l'incidence négative de la diminution des produits, alors que le RAIII sectoriel ajusté pour le premier semestre de 2022 reflétait principalement des retards et des coûts plus élevés sur une installation de projet européen.

Le ratio du RAIIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Linxon a été de 2,5 % pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à un ratio de 5,9 % pour le deuxième trimestre de 2022, en raison principalement de la baisse du RAIIIA sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2023. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

Le ratio du RAIIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Linxon a été de 2,1 % pour le premier semestre de 2023, comparativement à un ratio de 1,7 % pour le premier semestre de 2022, en raison principalement de la baisse des produits sectoriels nets pour le premier semestre de 2023. Se reporter à la section 9.4.6 pour le calcul de ce ratio.

4.1.4.5 PROJETS CMPF

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant du secteur Projets CMPF	143,7 \$	249,4 \$	314,5 \$	463,8 \$
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF	(12,6) \$	(36,6) \$	(21,8) \$	(67,2) \$
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Projets CMPF (%)	(8,8)%	(14,7)%	(6,9)%	(14,5)%
Informations supplémentaires				
RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF ⁽¹⁾	(7,7) \$	(31,1) \$	(13,3) \$	(56,7) \$
Carnet de commandes (aux 30 juin)	421,9 \$	828,4 \$	421,9 \$	828,4 \$

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les produits du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 143,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 249,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, un résultat qui témoigne de la diminution continue du carnet de commandes des projets CMPF en accord avec la stratégie de sortie de la Société. Le carnet de commandes du secteur Projets CMPF a diminué de 49,1 % entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.

Les produits du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 314,5 millions \$ pour le premier semestre de 2023, comparativement à 463,8 millions \$ pour le premier semestre de 2022, pour les mêmes raisons susmentionnées.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 12,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 7,7 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 36,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 31,1 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022. Le RAII sectoriel ajusté négatif pour le deuxième trimestre de 2023 était principalement attribuable aux frais généraux du secteur découlant des efforts continus pour mener les projets restants à terme.

Le RAII sectoriel ajusté négatif pour le deuxième trimestre de 2022 était principalement attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts sur un projet d'envergure, un résultat négatif sur une réclamation d'un tiers qui a été réglée au cours du trimestre ainsi qu'à une hausse des frais généraux du secteur.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 21,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 13,3 millions \$) pour le premier semestre de 2023, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 67,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 56,7 millions \$) pour le premier semestre de 2022. Le RAII sectoriel ajusté négatif pour le premier semestre de 2023 était principalement attribuable aux frais généraux du secteur découlant des efforts continus pour mener les projets restants à terme.

Le RAII sectoriel ajusté négatif pour le premier semestre de 2022 était principalement attribuable aux mêmes raisons susmentionnées pour le RAII sectoriel ajusté négatif pour le deuxième trimestre de 2022.

4.1.4.6 CAPITAL

(EN MILLIONS \$)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits provenant du secteur Capital	29,4 \$	13,9 \$	45,7 \$	30,3 \$
RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital :				
Provenant de l'Autoroute 407 ETR	10,1	—	10,1	—
Provenant d'autres investissements de Capital ⁽¹⁾	13,6	10,9	25,2	23,3
RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital	23,7 \$	10,9 \$	35,3 \$	23,3 \$

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel ajusté des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

Les produits provenant du secteur Capital pour le deuxième trimestre de 2023 se sont chiffrés à 29,4 millions \$, comparativement à 13,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022. La hausse des produits pour le deuxième trimestre de 2023 était principalement attribuable au dividende reçu de l'Autoroute 407 ETR se chiffrant à 10,1 millions \$ et à une augmentation de l'apport de certains investissements au deuxième trimestre de 2023 comparativement au deuxième trimestre de 2022.

Les produits provenant du secteur Capital pour le premier semestre de 2023 se sont chiffrés à 45,7 millions \$, comparativement à 30,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022, pour les mêmes raisons susmentionnées.

Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a augmenté pour s'établir à 23,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 10,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 alors qu'il a augmenté pour s'établir à **35,3 millions \$ pour le premier semestre de 2023**, comparativement à 23,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022. La hausse pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2023 était attribuable aux raisons susmentionnées.

Il convient de noter que le RAII sectoriel ajusté pour le premier trimestre de 2022 exclut le gain avant impôts sur le résultat de 4,3 millions \$ provenant de la cession d'InPower BC G.P. (se reporter à la note 5A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022).

5

Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction CMPF.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont la plupart sont des ententes à prix forfaitaire assujetties à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction CMPF** : Dans le cadre des contrats de construction CMPF, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur.

(EN MILLIONS \$) PAR SECTEUR	30 JUIN 2023	31 DÉCEMBRE 2022	30 JUIN 2022
Services d'ingénierie	5 091,6 \$	4 662,1 \$	4 158,4 \$
Énergie nucléaire	1 116,6	936,6	808,3
E&E	5 192,1	5 353,9	5 516,3
Linxon	957,5	881,8	823,3
SNCL Services – Total	12 357,7 \$	11 834,4 \$	11 306,2 \$
Projets CMPF	421,9 \$	685,5 \$	828,4 \$
SP&GP – Total	12 779,7 \$	12 519,9 \$	12 134,7 \$
Capital ⁽¹⁾	27,3 \$	31,6 \$	31,4 \$
Total	12 807,0 \$	12 551,4 \$	12 166,1 \$

⁽¹⁾ Le carnet de commandes provenant de Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

Le carnet de commandes de la Société s'est élevé à 12,8 milliards \$ au 30 juin 2023, comparativement à 12,6 milliards \$ au 31 décembre 2022, alors que l'augmentation dans les secteurs Services d'ingénierie, Énergie nucléaire et Linxon était en partie contrebalancée principalement par une diminution dans les secteurs Projets CMPF et E&E.

CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRATS

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction CMPF dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 juin 2023, au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022.

AU 30 JUIN 2023 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
PAR SECTEUR						
Services d'ingénierie	5 008,0 \$	98 %	83,6 \$	2 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	1 115,1	100 %	—	— %	1,4	— %
E&E	5 192,1	100 %	—	— %	—	— %
Linxon	5,5	1 %	952,0	99 %	—	— %
SNCL Services – Total	11 320,8 \$	92 %	1 035,6 \$	8 %	1,4 \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	421,9 \$	100 %
SP&GP – Total	11 320,8 \$	89 %	1 035,6 \$	8 %	423,4 \$	3 %
Capital	27,3 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	11 348,1 \$	89 %	1 035,6 \$	8 %	423,4 \$	3 %

AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
PAR SECTEUR						
Services d'ingénierie	4 610,5 \$	99 %	51,6 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	932,3	100 %	—	— %	4,2	— %
E&E	5 353,9	100 %	—	— %	—	— %
Linxon	6,4	1 %	875,5	99 %	—	— %
SNCL Services – Total	10 903,1 \$	92 %	927,0 \$	8 %	4,2 \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	685,5 \$	100 %
SP&GP – Total	10 903,1 \$	87 %	927,0 \$	7 %	689,7 \$	6 %
Capital	31,6 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	10 934,7 \$	87 %	927,0 \$	7 %	689,7 \$	5 %

AU 30 JUIN 2022 (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE		CONTRATS D'IAC NORMALISÉS		CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	
PAR SECTEUR						
Services d'ingénierie	4 113,1 \$	99 %	45,3 \$	1 %	— \$	— %
Énergie nucléaire	789,9	98 %	—	— %	18,4	2 %
E&E	5 516,3	100 %	—	— %	—	— %
Linxon	1,8	— %	821,5	100 %	—	— %
SNCL Services – Total	10 421,1 \$	92 %	866,8 \$	8 %	18,4 \$	— %
Projets CMPF	— \$	— %	— \$	— %	828,4 \$	100 %
SP&GP – Total	10 421,1 \$	86 %	866,8 \$	7 %	846,8 \$	7 %
Capital	31,4 \$	100 %	— \$	— %	— \$	— %
Total	10 452,5 \$	86 %	866,8 \$	7 %	846,8 \$	7 %



Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- **l'analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation des **ressources financières** de la Société;
- la mise à jour sur la **dette et les accords de financement** de la Société et la présentation de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** et de **l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités** de la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- l'examen de la **situation financière** de la Société au 30 juin 2023, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2022.

6.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(213,2) \$	(262,7) \$
Activités d'investissement	(100,5)	(50,6)
Activités de financement	298,2	271,2
Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2,3)	(1,1)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(17,8) \$	(43,2) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période ⁽¹⁾	570,3	610,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	552,5 \$	567,4 \$

⁽¹⁾ Le montant de 610,6 millions \$ au 31 décembre 2021 comprenait 2,2 millions \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie inclus à la rubrique « Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 17,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à une diminution de 43,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, comme il est expliqué ci-dessous.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 213,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 262,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2022	(262,7) \$
Variation entre les six premiers mois de 2023 et les six premiers mois de 2022 :	
Augmentation du résultat net	66,8
Diminution des impôts sur le résultat payés	17,4
Augmentation de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée en résultat net	12,1
Augmentation des charges financières nettes comptabilisées en résultat net	44,6
Diminution des amortissements	(6,8)
Augmentation des intérêts payés	(40,6)
Augmentation du bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(14,0)
Augmentation des dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	12,1
Augmentation de la charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	29,5
Diminution du bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5,9
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) en 2022	(27,4)
Diminution des paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)	4,8
Variation nette de la perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(7,8)
Effet de la variation nette des autres provisions	(38,5)
Autres éléments	63,7
Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	121,7 \$
Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(72,2)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2023	(213,2) \$

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 122,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2023**, comparativement à 1,1 million \$ pour les six premiers mois de 2022.
- Comme il est décrit à la note 9C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022, **les flux de trésorerie nets affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 336,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2023**, contre des flux de trésorerie nets affectés de 263,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2022. Cette différence reflète une variation défavorable découlant principalement de l'actif sur contrats et des créances clients, partiellement contrebalancée par une variation favorable du passif sur contrats et des autres passifs non financiers courants.
- En ce qui concerne les branches d'activité, SNCL Services a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 163,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à 152,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, alors que le secteur Projets CMPF a affecté des flux de trésorerie nets aux activités d'exploitation de 212,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à 225,3 millions \$ affectés à ces activités pour les six premiers mois de 2022. Le solde restant des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation est lié au secteur Capital, aux activités corporatives et aux éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire. Une explication de la composition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9.2.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 100,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement de 50,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les six premiers mois de 2022	(50,6) \$
Variation entre les six premiers mois de 2023 et les six premiers mois de 2022 :	
Diminution des paiements au titre des investissements de Capital	39,6
Variation favorable des liquidités soumises à restrictions	10,8
Hausse de l'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement	(53,8)
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital au premier trimestre de 2022	(40,5)
Autres éléments	(6,0)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les six premiers mois de 2023	(100,5) \$

- Pour les six premiers mois de 2023, il n'y a pas eu de paiement au titre des investissements de Capital, comparativement à des paiements de 39,6 millions \$ pour la période correspondante de 2022. Les paiements effectués pour les six premiers mois de 2022 comprenaient l'apport de la Société au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P. avant la vente par la Société de sa participation dans ce fonds au quatrième trimestre de 2022.
- L'entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital de 40,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2022 provient de la cession d'InPower BC G.P. au cours de cette période.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ont totalisé 298,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 271,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

(EN MILLIONS \$)	PÉRIODE DE SIX MOIS
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour les six premiers mois de 2022	271,2 \$
Variation entre les six premiers mois de 2023 et les six premiers mois de 2022 :	
Hausse du remboursement de la dette avec recours et du paiement au titre des frais d'émission de la dette	(198,6)
Hausse de l'augmentation de la dette avec recours	248,3
Hausse du remboursement de la dette sans recours	(19,4)
Baisse du paiement d'obligations locatives	5,8
Autres éléments	(9,2)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour les six premiers mois de 2023	298,2 \$

- Les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement entre les six premiers mois de 2023 et de 2022 sont principalement expliquées par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus. Plus particulièrement, au premier trimestre de 2023, la Société a remboursé intégralement à l'échéance les débetures de série 4 pour un montant total en capital de 200,0 millions \$.
- La Société a également présenté un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les premiers semestres terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 à la note 9D de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022.

- La Société n'a pas émis ni racheté d'actions au cours des six premiers mois de 2023 ni au cours des six premiers mois de 2022. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 25 juillet 2023 était de 175 554 252, alors que 1 087 731 options sur actions étaient en circulation à la même date.
- Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin au cours des six premiers mois de 2023 ont totalisé 7,0 millions \$, un niveau comparable à ceux payés au cours des six premiers mois de 2022.**

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023	2022
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(213,2) \$	(262,7) \$
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus	11,4	16,2
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41,5)	(34,4)
Paiement d'obligations locatives	(38,2)	(44,0)
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾	(281,5) \$	(324,9) \$

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure financière.

Les flux de trésorerie affectés par la Société se sont chiffrés à 281,5 millions \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 324,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, principalement en raison des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation moins élevés au cours des six premiers mois de 2023 comparativement aux flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour la période correspondante de 2022.

6.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	552,5 \$	570,3 \$
Portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable engagée ^{(1), (2)}	941,8 \$	1 633,3 \$

⁽¹⁾ Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

⁽²⁾ Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 30 juin 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 552,5 millions \$, comparativement à 570,3 millions \$ au 31 décembre 2022.

En outre, au 30 juin 2023, la Société avait une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de 1 800 millions \$ en vertu de sa convention de crédit de 2022 (31 décembre 2022 : 2 000 millions \$), dont un montant de 941,8 millions \$ était inutilisé (31 décembre 2022 : 1 633,3 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2022, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2022 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et

peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales et partenariats et a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

6.3 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

CLAUSES FINANCIÈRES RESTRICTIVES

Au 30 juin 2023, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA (tel que défini dans les ententes de financement pertinentes) ne dépassant pas : a) 3,75 fois en vertu de la convention de crédit de 2022 de la Société; b) 3,50 fois en vertu de la convention de prêt, datée du 20 avril 2017, entre SNC-Lavalin Autoroute Holding inc., une filiale indirecte entièrement détenue de la Société, et CDPQ RF, une filiale entièrement détenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec (dans sa version modifiée, mise à jour ou autrement révisée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ » et le prêt avec recours limité qui y est établi, soit le « prêt de la CDPQ »). La Société se conformait à ces clauses restrictives au 30 juin 2023.

Le sens donné aux termes « dette nette avec recours » et « RAIIA » dans la convention de crédit de 2022 et dans la convention de prêt avec la CDPQ est différent de celui donné aux mesures financières du même nom utilisées dans le présent rapport de gestion. De plus, le calcul du ratio selon les clauses restrictives tient compte de certaines informations financières qui ne font pas partie des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 et du présent rapport de gestion, ou qui ne sont pas considérées comme de la dette avec recours dans ces documents.

REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 4

Au premier trimestre de 2023, la Société a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 4 pour un montant total en capital de 200,0 millions \$.

COUVERTURE D'UNE PARTIE DE L'EMPRUNT À TERME

Au premier trimestre de 2023, la Société a conclu une entente de swap de taux d'intérêt avec une institution financière en lien avec son emprunt à terme portant intérêt à un taux variable d'un montant total en capital de 500 millions \$ (l'« emprunt à terme »). Dans le cadre de cette entente de swap de taux d'intérêt, la Société verse des intérêts à un taux fixe et reçoit des intérêts à un taux variable sur un montant nominal total de 125 millions \$. Cette entente de swap de taux d'intérêt est similaire aux ententes en lien avec l'emprunt à terme conclues au troisième trimestre de 2022 sur un montant nominal de 250 millions \$. Toutes ces ententes de swap de taux d'intérêt expireront en avril 2025 et font l'objet d'une comptabilité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs pour prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022 du 13 mai 2025 au 31 mai 2026. À la suite de cet accord, le montant nominal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 1 350,0 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 1 315,1 millions \$ par la suite et jusqu'au 31 mai 2026, le montant nominal de la tranche B de la facilité de crédit renouvelable est de 450,0 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 438,4 millions \$ par la suite et jusqu'au 31 mai 2026, et le montant nominal de l'emprunt à terme demeure à 500,0 millions \$ jusqu'au 31 mai 2026.

6.4 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Ce ratio ne correspond pas au ratio prévu par les clauses financières restrictives dont il est question à la section 6.3. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

(EN MILLIONS \$, À L'EXCEPTION DU RATIO)	30 JUIN 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Dettes avec recours limité	400,0 \$	400,0 \$
Dettes avec recours	1 828,2	1 470,6
Déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	552,5	570,3
Dettes nettes avec recours et avec recours limité ⁽¹⁾	1 675,7 \$	1 300,3 \$
RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) ⁽¹⁾	547,7 \$	453,0 \$
Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté ⁽¹⁾	3,1	2,9

⁽¹⁾ Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Bien que le niveau de la dette avec recours limité soit demeuré stable au 30 juin 2023 par rapport au 31 décembre 2022, l'augmentation de la dette avec recours pour les six premiers mois de 2023 combinée à une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la même période a donné lieu à une augmentation de la dette nette avec recours et avec recours limité au 30 juin 2023 par rapport au 31 décembre 2022. Compte tenu de la hausse du RAIIA ajusté pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2023 par rapport à la période de douze mois terminée le 31 décembre 2022, le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 3,1 au 30 juin 2023 comparativement à 2,9 au 31 décembre 2022.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire. Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9. Le RCPMA s'est établi à 2,3 % pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2023, comparativement à 11,1 % pour la période correspondante de 2022.

6.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 12 avril 2023, S&P a confirmé la cote de crédit de la Société à BB+ et a révisé ses perspectives pour les faire passer de stables à négatives. Les notations des émissions ont également été confirmées à BB+.

Le 17 avril 2023, DBRS Limited a confirmé la cote de la Société à BB (élevée) avec des tendances stables. Les notations des émissions ont également été confirmées à BB (élevées).

6.6 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action ont été déclarés le 3 mars 2023 et le 9 mai 2023, et versés respectivement le 31 mars 2023 et le 6 juin 2023, comparativement à des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action déclarés le 3 mars 2022 et le 5 mai 2022, et versés respectivement le 31 mars 2022 et le 2 juin 2022.

6.7 OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 3 mars 2023, la Société a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 1 500 000 actions ordinaires pour fins d'annulation sur une période de douze mois commençant le 8 mars 2023 et se terminant au plus tard le 7 mars 2024. Au cours du premier semestre de 2023, la Société n'a racheté aucune action en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

6.8 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les renseignements détaillés sur les diverses obligations contractuelles de la Société figurent dans la section 8.8 du rapport de gestion annuel de 2022 de la Société. Au cours du premier semestre de 2023, il n'y a eu aucune modification importante des obligations contractuelles de la Société, sauf en ce qui a trait à celles décrites aux présentes.

6.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 30 des états financiers annuels de 2022 et mises à jour lorsque requis à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022. Pour le premier semestre de 2023, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers autres que la couverture d'une partie de l'emprunt à terme décrite à la section 6.3 ci-dessus. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidé de la Société.

6.10 SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 :

(EN MILLIONS \$)	30 JUIN 2023	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants	3 795,7 \$	3 361,6 \$	434,2 \$	L'augmentation des actifs courants était principalement attribuable à une hausse de l'actif sur contrats et des autres actifs financiers courants.
Actifs non courants	6 205,4	6 098,4	107,0	L'augmentation des actifs non courants était principalement attribuable à la hausse de la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et de l'actif d'impôt sur le résultat différé, combinée à une augmentation du goodwill en raison de la conversion de devises étrangères, en partie contrebalancées principalement par une diminution des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, principalement en raison de l'amortissement.
Total de l'actif	10 001,2 \$	9 460,0 \$	541,2 \$	
Passifs courants	4 446,1 \$	3 934,7 \$	511,4 \$	La hausse des passifs courants était attribuable à l'augmentation de la dette à court terme avec recours et de la tranche courante de la dette à long terme avec recours, du passif sur contrats, des dettes fournisseurs et charges à payer et des autres passifs financiers courants, partiellement contrebalancée principalement par une diminution de la tranche à court terme des provisions.
Passifs non courants	2 596,6	2 646,2	(49,7)	La diminution des passifs non courants était principalement attribuable à la baisse des autres passifs financiers non courants, partiellement contrebalancée par une hausse de la tranche à long terme des provisions et du passif d'impôt sur le résultat différé.
Total du passif	7 042,7 \$	6 580,9 \$	461,8 \$	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 948,5 \$	2 869,5 \$	78,9 \$	L'augmentation était principalement attribuable au résultat net de la période.
Participations ne donnant pas le contrôle	10,0	9,6	0,5	Pas de variation importante par rapport au 31 décembre 2022.
Total des capitaux propres	2 958,5 \$	2 879,1 \$	79,4 \$	
Total du passif et des capitaux propres	10 001,2 \$	9 460,0 \$	541,2 \$	

FONDS DE ROULEMENT

(EN MILLIONS \$, SAUF RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	30 JUIN 2023	31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Fonds de roulement ⁽¹⁾	(650,4) \$	(573,1) \$	(77,3) \$	La diminution du fonds de roulement était principalement attribuable à l'augmentation de la dette à court terme avec recours et de la tranche courante de la dette à long terme avec recours, du passif sur contrats, des dettes fournisseurs et charges à payer et des autres passifs financiers courants, partiellement contrebalancée par une hausse de l'actif sur contrats et des autres actifs financiers courants combinée à une diminution de la tranche courante des provisions.
Ratio du fonds de roulement ⁽¹⁾	0,85	0,85	—	

⁽¹⁾ Mesures financières supplémentaires conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

7 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à la note 10 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022.

8 Méthodes comptables et modifications

Veillez consulter la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 pour plus de détails sur la divulgation de la Société sur les méthodes comptables ainsi que sur les changements.



Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

9.1 PERFORMANCE

Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA provenant des activités poursuivies et exclut, lorsque cela s'applique pour une période donnée, les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions) et la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP). Il convient de noter que la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente présentée au cours de périodes antérieures a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net provenant des

activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement, lorsque cela s'applique pour une période donnée, sont les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions) et la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP), ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente présentée au cours de périodes antérieures a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

Le ratio des octrois sur les produits est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), et qui sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022. Se reporter à la [section 9.4.3](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

Le RAIIA est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat provenant des activités poursuivies avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS.

Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA ») est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres

composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 6.4](#).

Le RAIIA sectoriel ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel que défini à la note 4 des états financiers annuels de 2022) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.4](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour les secteurs Services d'ingénierie et Linxon est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour le calcul de ce ratio.

Les produits sectoriels nets sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant 1) aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients pour le secteur Services d'ingénierie et 2) aux produits sectoriels moins les coûts de l'équipement fourni par l'actionnaire minoritaire de Linxon. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.6](#) de ce rapport de gestion pour un rapprochement quantitatif de cette mesure et des produits sectoriels.

9.2 LIQUIDITÉ

Le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir les créances clients et l'actif sur contrats du secteur Services d'ingénierie, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois du secteur et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités pour le secteur Services d'ingénierie. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité de ce secteur à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.1.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie.

Les flux de trésorerie disponibles (affectés) sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, réduit par l'acquisition d'immobilisations corporelles et le paiement d'obligations locatives et augmenté par l'ajout du règlement des accusations fédérales (SPPC) et de l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation. SNC-Lavalin est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (SPPC) (se reporter à la note 18 des états financiers annuels de 2022 et à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2022) et la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 33 des états financiers annuels de 2022), qui sont incluses dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que ces éléments ne sont pas représentatifs de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Se reporter à la [section 6.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Se reporter à la [section 9.4.7](#) pour le calcul de ce ratio.

Les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation par branche d'activité/secteur est une mesure financière supplémentaire dont la composition est identique à celle des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation présentés dans les états financiers, sauf qu'elle est fournie par branche d'activité/secteur par opposition à une version consolidée. Comme il est décrit ailleurs dans le présent rapport de gestion, la branche d'activité SNCL Services comprend les secteurs Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E et Linxon. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs de fournir cette mesure financière supplémentaire par branche d'activité/secteur en raison de l'importance de la branche d'activité SNCL Services pour la Société et qu'il est également pertinent et utile pour les investisseurs de présenter cette mesure pour les services d'ingénierie de base de la Société sans inclure les éléments des secteurs Projets CMPF et Capital, des activités corporatives et des activités abandonnées, ainsi que les éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. La Société croit également qu'il est pertinent et utile de présenter cette mesure financière supplémentaire pour les Projets CMPF alors que la Société achève les projets de ce secteur. Ces mesures sont présentées à la [section 6.1](#).

La dette nette avec recours et avec recours limité est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

Le fonds de roulement se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et **le ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 6.10](#).

9.3 AUTRE

Les produits internes sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant au montant des produits d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change pour la même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser le niveau d'activité de la Société, en excluant l'incidence de certaines transactions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison d'une période à l'autre et la comparaison par rapport aux pairs. Par conséquent, **la croissance (contraction) interne des produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en comparant le montant des produits internes d'une période donnée avec le montant des produits internes de la période comparative. Ni les produits internes ni la croissance (contraction) interne des produits n'ont de définition normalisée dans les normes IFRS et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 9.4.5](#) pour le calcul du ratio de la croissance (contraction) interne des produits.

9.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux normes IFRS, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS.

9.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2023				2022			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies			63,8 \$	0,36 \$			1,6 \$	0,01 \$
Coûts de restructuration et de transformation	6,7 \$	(1,4) \$	5,3 \$		13,4 \$	(2,9) \$	10,4 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20,9	(4,1)	16,8		20,6	(4,2)	16,4	
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	—		27,4	—	27,4	
Total des ajustements	27,6 \$	(5,5) \$	22,1 \$	0,13 \$	61,4 \$	(7,1) \$	54,3 \$	0,31 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin			85,9 \$	0,49 \$			55,8 \$	0,32 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital			14,0 \$	0,08 \$			2,0 \$	0,01 \$
Gain sur cession d'un investissement de Capital déjà pris en compte ci-dessus	— \$	— \$	— \$		— \$	— \$	— \$	
Total des ajustements	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital			14,0 \$	0,08 \$			2,0 \$	0,01 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP			71,9 \$	0,41 \$			53,8 \$	0,31 \$

SNC-LAVALIN

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2023				2022			
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Résultat dilué par action en \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies			92,2 \$	0,53 \$			26,3 \$	0,15 \$
Coûts de restructuration et de transformation	21,2 \$	(3,1) \$	18,2 \$		20,1 \$	(4,5) \$	15,6 \$	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	41,5	(8,1)	33,4		42,9	(8,8)	34,1	
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	—	—		(4,3)	(0,1)	(4,4)	
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	—		27,4	—	27,4	
Total des ajustements	62,7 \$	(11,2) \$	51,5 \$	0,29 \$	86,1 \$	(13,5) \$	72,6 \$	0,41 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin			143,8 \$	0,82 \$			99,0 \$	0,56 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital			16,4 \$	0,09 \$			10,2 \$	0,06 \$
Gain sur cession d'un investissement de Capital déjà pris en compte ci-dessus	— \$	— \$	— \$		(4,3) \$	(0,1) \$	(4,4) \$	
Total des ajustements	— \$	— \$	— \$	— \$	(4,3) \$	(0,1) \$	(4,4) \$	(0,03) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital			16,4 \$	0,09 \$			5,8 \$	0,03 \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP			127,3 \$	0,73 \$			93,2 \$	0,53 \$

9.4.2 RAIIA ET RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies	49,6 \$	14,0 \$	63,7 \$	1,5 \$	2,0 \$	3,5 \$
Charges financières nettes	40,3	2,7	43,0	19,3	0,8	20,2
Charge d'impôts sur le résultat	8,0	—	8,0	2,4	1,1	3,5
RAII	97,9 \$	16,7 \$	114,6 \$	23,2 \$	3,9 \$	27,1 \$
Amortissements	62,5 \$	— \$	62,5 \$	63,9 \$	— \$	63,9 \$
RAIIA	160,5 \$	16,7 \$	177,1 \$	87,1 \$	3,9 \$	91,0 \$
Coûts de restructuration et de transformation	6,7 \$	— \$	6,7 \$	13,4 \$	— \$	13,4 \$
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	—	27,4	—	27,4
RAIIA ajusté	167,2 \$	16,7 \$	183,9 \$	127,9 \$	3,9 \$	131,8 \$

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023			2022		
	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT DE SP&GP	PROVENANT DE CAPITAL	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies	75,7 \$	16,4 \$	92,1 \$	15,2 \$	10,2 \$	25,4 \$
Charges financières nettes	86,1	4,3	90,4	44,0	1,8	45,8
Charge d'impôts sur le résultat	19,1	0,5	19,5	5,9	1,6	7,4
RAII	180,8 \$	21,3 \$	202,1 \$	65,0 \$	13,5 \$	78,6 \$
Amortissements	121,1 \$	— \$	121,1 \$	128,0 \$	— \$	128,0 \$
RAIIA	301,9 \$	21,3 \$	323,2 \$	193,0 \$	13,6 \$	206,5 \$
Coûts de restructuration et de transformation	21,2 \$	— \$	21,2 \$	20,1 \$	— \$	20,1 \$
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	—	—	—	(4,3)	(4,3)
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	—	—	27,4	—	27,4
RAIIA ajusté	323,1 \$	21,3 \$	344,4 \$	240,5 \$	9,2 \$	249,8 \$

9.4.3 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2023				
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total SNCL Services
Carnet de commandes – au début de la période	4 837,0 \$	985,8 \$	5 262,2 \$	994,4 \$	12 079,3 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	1 716,5	375,8	28,9	105,3	2 226,5
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	1 461,8	245,0	99,0	142,2	1 948,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	5 091,6 \$	1 116,6 \$	5 192,1 \$	957,5 \$	12 357,7 \$
Ratio des octrois sur les produits (en %)	117 %	153 %	29 %	74 %	114 %

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2022				
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total SNCL Services
Carnet de commandes – au début de la période	3 861,1 \$	802,2 \$	5 598,4 \$	920,4 \$	11 182,1 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	1 414,4	226,6	22,7	56,6	1 720,2
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	1 117,1	220,5	104,8	153,7	1 596,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	4 158,4 \$	808,3 \$	5 516,3 \$	823,3 \$	11 306,2 \$
Ratio des octrois sur les produits (en %)	127 %	103 %	22 %	37 %	108 %

PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2023				
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total SNCL Services
Carnet de commandes – au début de la période	4 662,1 \$	936,6 \$	5 353,9 \$	881,8 \$	11 834,4 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	3 234,3	663,5	63,0	339,4	4 300,2
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	2 804,7	483,6	224,8	263,8	3 776,9
Carnet de commandes – à la fin de la période	5 091,6 \$	1 116,6 \$	5 192,1 \$	957,5 \$	12 357,7 \$
Ratio des octrois sur les produits (en %)	115 %	137 %	28 %	129 %	114 %

PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2022				
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total SNCL Services
Carnet de commandes – au début de la période	3 769,0 \$	834,9 \$	5 705,4 \$	974,2 \$	11 283,5 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant la période	2 633,6	425,8	52,2	153,3	3 264,9
Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	2 244,2	452,4	241,3	304,2	3 242,1
Carnet de commandes – à la fin de la période	4 158,4 \$	808,3 \$	5 516,3 \$	823,3 \$	11 306,2 \$
Ratio des octrois sur les produits (en %)	117 %	94 %	22 %	50 %	101 %

⁽¹⁾ Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022.

9.4.4 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023								
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total SNCL Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	124,4 \$	33,0 \$	7,9 \$	1,8 \$	167,1 \$	(12,6) \$	23,7 \$	(63,7) \$	114,6 \$
Amortissements	30,9	3,4	0,7	0,8	35,9	4,9	—		
RAIIA sectoriel ajusté	155,3 \$	36,4 \$	8,6 \$	2,7 \$	203,0 \$	(7,7) \$	23,7 \$		

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2022								
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total SNCL Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	95,4 \$	32,5 \$	11,4 \$	6,5 \$	145,9 \$	(36,6) \$	10,9 \$	(93,0) \$	27,1 \$
Amortissements	30,3	3,4	2,3	0,8	36,8	5,5	—		
RAIIA sectoriel ajusté	125,7 \$	36,0 \$	13,7 \$	7,3 \$	182,6 \$	(31,1) \$	10,9 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023	2022
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	36,0 \$	31,7 \$
Coûts de restructuration et de transformation	6,7	13,4
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	20,9	20,6
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	27,4
Activités du siège social et autres – Total	63,7 \$	93,0 \$

PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023								
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total de SNCL Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	237,9 \$	65,6 \$	17,3 \$	2,6 \$	323,5 \$	(21,8) \$	35,3 \$	(135,0) \$	202,1 \$
Amortissements	59,1	6,7	1,4	1,8	69,0	8,5	—		
RAIIA sectoriel ajusté	297,0 \$	72,4 \$	18,7 \$	4,4 \$	392,5 \$	(13,3) \$	35,3 \$		

PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2022								
	Services d'ingénierie	Énergie nucléaire	E&E	Linxon	Total de SNCL Services	Projets CMPF	Capital	Déduire : Activités du siège social et autres ⁽¹⁾	Données consolidées
RAII sectoriel ajusté (RAII pour les données consolidées)	180,6 \$	66,8 \$	23,1 \$	2,0 \$	272,6 \$	(67,2) \$	23,3 \$	(150,1) \$	78,6 \$
Amortissements	60,0	7,1	2,8	2,2	72,1	10,5	—		
RAIIA sectoriel ajusté	240,6 \$	73,9 \$	26,0 \$	4,2 \$	344,7 \$	(56,7) \$	23,3 \$		

⁽¹⁾ Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAI sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAI sectoriel ajusté et du RAI consolidé de la Société.

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	2023	2022
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs	72,3 \$	64,1 \$
Coûts de restructuration et de transformation	21,2	20,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	41,5	42,9
Gain sur cession d'un investissement de Capital	—	(4,3)
Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)	—	27,4
Activités du siège social et autres – Total	135,0 \$	150,1 \$

9.4.5 CROISSANCE (CONTRACTION) INTERNE DES PRODUITS

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$)	Produits de 2023	Produits de 2022	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Services d'ingénierie	1 466,1 \$	1 128,7 \$	337,4 \$	43,4 \$	— \$	294,1 \$
Énergie nucléaire	251,2	221,0	30,2	5,5	—	24,7
E&E	99,0	104,8	(5,8)	1,4	—	(7,3)
Linxon	142,2	153,7	(11,5)	5,1	—	(16,6)
Total – SNCL Services	1 958,5 \$	1 608,2 \$	350,3 \$	55,4 \$	— \$	294,9 \$

DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Produits de 2023	Produits de 2022	Variation (en %)	Incidence du change (en %)	Incidence des acquisitions et cessions (en %)	Croissance (contraction) interne des produits (en %)
Services d'ingénierie	1 466,1 \$	1 128,7 \$	29,9 %	4,8 %	— %	25,1 %
Énergie nucléaire	251,2	221,0	13,7 %	2,7 %	— %	10,9 %
E&E	99,0	104,8	(5,6) %	1,3 %	— %	(6,8) %
Linxon	142,2	153,7	(7,5) %	3,0 %	— %	(10,4) %
Total – SNCL Services	1 958,5 \$	1 608,2 \$	21,8 %	4,1 %	— %	17,7 %

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$)

	Produits de 2023	Produits de 2022	Variation	Incidence du change	Incidence des acquisitions et cessions	Croissance (contraction) interne des produits
Services d'ingénierie	2 810,3 \$	2 266,9 \$	543,4 \$	49,3 \$	— \$	494,1 \$
Énergie nucléaire	495,5	453,1	42,4	6,2	0,7	35,5
E&E	224,8	241,3	(16,5)	3,8	—	(20,2)
Linxon	263,8	304,2	(40,4)	5,8	—	(46,3)
Total – SNCL Services	3 794,4 \$	3 265,5 \$	528,9 \$	65,1 \$	0,7 \$	463,1 \$

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	Produits de 2023	Produits de 2022	Variation (en %)	Incidence du change (en %)	Incidence des acquisitions et cessions (en %)	Croissance (contraction) interne des produits (en %)
Services d'ingénierie	2 810,3 \$	2 266,9 \$	24,0 %	2,6 %	— %	21,3 %
Énergie nucléaire	495,5	453,1	9,4 %	1,5 %	0,2 %	7,7 %
E&E	224,8	241,3	(6,8) %	1,4 %	— %	(8,2) %
Linxon	263,8	304,2	(13,3) %	1,6 %	— %	(14,9) %
Total – SNCL Services	3 794,4 \$	3 265,5 \$	16,2 %	2,3 %	— %	13,9 %

9.4.6 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS POUR LES SECTEURS SERVICES D'INGÉNIEURIE ET LINXON

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits – Services d'ingénierie	1 466,1 \$	1 128,7 \$	2 810,3 \$	2 266,9 \$
Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie	332,0	289,1	663,4	544,5
Produits sectoriels nets – Services d'ingénierie	1 134,1 \$	839,6 \$	2 146,9 \$	1 722,4 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie	155,3 \$	125,7 \$	297,0 \$	240,6 \$
Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie (en %)	13,7 %	15,0 %	13,8 %	14,0 %

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DEUXIÈMES TRIMESTRES		PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2023	2022	2023	2022
Produits – Linxon	142,2 \$	153,7 \$	263,8 \$	304,2 \$
Déduire : Coûts de l'équipement fourni par l'actionnaire minoritaire de Linxon	34,7	31,2	58,8	58,1
Produits sectoriels nets – Linxon	107,5 \$	122,5 \$	204,9 \$	246,1 \$
RAIIA sectoriel ajusté – Linxon	2,7 \$	7,3 \$	4,4 \$	4,2 \$
Ratio du RIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Linxon (en %)	2,5 %	5,9 %	2,1 %	1,7 %

9.4.7 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2023	2022
Flux de trésorerie disponibles (affectés) ⁽¹⁾	(281,5) \$	(324,9) \$
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin ⁽²⁾	143,8 \$	99,0 \$
Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (en %)	(195,8) %	(328,3) %

⁽¹⁾ Se reporter à la section 6.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles (affectés) et les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

⁽²⁾ Se reporter à la section 9.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

10 Risques et incertitudes

Les risques, les incertitudes et les pratiques de gestion des risques de la Société décrites à la section 14 du rapport de gestion annuel 2022 n'ont pas changé de façon importante au premier semestre de 2023. Se reporter également à la note 12, Passifs éventuels, des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022.

11 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- i. l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires sont établis;
- ii. l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1^{er} avril 2023 et se terminant le 30 juin 2023, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

12 Informations trimestrielles

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2023		2022				2021	
	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	PREMIER TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE
Activités poursuivies								
Produits :								
SP&GP	2 102,2	2 006,7	1 850,7	1 859,9	1 857,6	1 871,7	1 879,7	1 781,4
Capital	29,4	16,3	49,4	29,5	13,9	16,4	65,2	27,4
Total des produits	2 131,5	2 023,1	1 900,1	1 889,4	1 871,5	1 888,1	1 944,9	1 808,8
RAII	114,6	87,5	(56,5)	72,9	27,1	51,5	(35,9)	46,1
Charges financières nettes	43,0	47,4	46,9	23,0	20,2	25,6	27,0	26,3
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies	71,6	40,1	(103,4)	49,9	7,0	25,8	(62,9)	19,8
Charge (économie) d'impôts sur le résultat	8,0	11,6	(38,5)	3,3	3,5	4,0	(47,8)	—
Résultat net provenant des activités poursuivies	63,7	28,5	(64,9)	46,6	3,5	21,9	(15,1)	19,8
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	(6,9)	—	—	(37,6)	582,1
Résultat net	63,7	28,5	(64,9)	39,7	3,5	21,9	(52,7)	601,9
Résultat net attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin	63,8	28,4	(54,4)	37,8	1,6	24,8	(52,9)	600,7
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)	—	(10,6)	1,9	1,9	(2,9)	0,2	1,2
Résultat net	63,7	28,5	(64,9)	39,7	3,5	21,9	(52,7)	601,9
Résultat de base par action (en \$)	0,36	0,16	(0,31)	0,22	0,01	0,14	(0,30)	3,42
Résultat dilué par action (en \$)	0,36	0,16	(0,31)	0,22	0,01	0,14	(0,30)	3,42
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :								
Actionnaires de SNC-Lavalin	63,8	28,4	(54,4)	44,7	1,6	24,8	(15,3)	18,6
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,1)	—	(10,6)	1,9	1,9	(2,9)	0,2	1,2
Résultat net provenant des activités poursuivies	63,7	28,5	(64,9)	46,6	3,5	21,9	(15,1)	19,8
Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en \$)	0,36	0,16	(0,31)	0,25	0,01	0,14	(0,09)	0,11
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)	0,36	0,16	(0,31)	0,25	0,01	0,14	(0,09)	0,11
Dividende déclaré par action (en \$)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02



Événements postérieurs à la date de clôture

ENTENTE SUR LA VENTE DES ACTIVITÉS SCANDINAVES DU SECTEUR SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA SOCIÉTÉ

Le 7 juillet 2023, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente exécutoire en vue de vendre ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France. Le prix de la transaction, à payer en trésorerie, sera déterminé en fonction d'une valeur de l'entreprise d'environ 80 millions de livres sterling (environ 136,3 millions \$ CA), avec d'autres ajustements à rapprocher et à payer à la clôture de la transaction.

Cette transaction, soumise aux approbations réglementaires et aux modalités de clôture habituelles, devrait être conclue à l'automne 2023.

MODIFICATIONS AU PRÊT DE LA CDPQ

En juillet 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ RF afin principalement de prolonger l'échéance de son prêt de la CDPQ de juillet 2024 à juillet 2026. Le montant nominal du prêt de la CDPQ demeure à 400,0 millions \$ jusqu'en juillet 2026.